



SALARIÉ-E-S DE L'ANIMATION EN LUTTE LE 19 NOVEMBRE !!!

VOTRE FORCE POUR L'AVENIR

La CGT a décidé de se saisir du 20 novembre 2021, Journée Internationale des droits de l'ENFANT, pour mobiliser la veille partout en France afin de défendre les métiers de l'ANIMATION.

Malgré leur rôle essentiel de cohésion sociale et de transmission de valeurs éducatives, culturelles, citoyennes, participant à la construction, l'épanouissement et l'émancipation individuelles et collectives des publics accueillis, comme dans de nombreux secteurs, la situation est devenue insoutenable pour les salarié-e-s de l'ANIMATION.

Aujourd'hui ce secteur souffre de sous effectifs et d'un turn-over particulièrement anormal, dû à l'inaction de la puissance publique et des employeurs de l'économie sociale et solidaire à répondre aux demandes des salarié-e-s sur le terrain.

Conséquence, ces métiers ne sont plus attractifs et les salariés ne s'y intéressent plus. Alors quelles solutions ont été trouvées par les employeurs et les dirigeants politiques et institutionnels ?

- Mieux parquer les enfants en rétablissant des systèmes de garderie :
- Réduire le nombre d'animateurs,
- Accompagner le turn-over par des salariés non professionnels de l'animation et favoriser des formations non professionnelles tels que les BAFAS et BAFD et par le recours à des animateurs volontaires non professionnels (ex-contrat d'engagement éducatif, service civique...),
- Polyvalence à outrance et augmentation des rythmes de travail,
- Non-application du droit du travail, Horaires entrecoupés,
- Mise en place d'un nouveau système de calcul de rémunération revu à la baisse,
- Dérogation au 24h obligatoire pour le temps partiel.

STOP ÇA SUFFIT !!!

La CGT revendique :

- Un salaire minimum à 2000 € brut à temps plein,
- La fin des temps partiel subi,
- La mise en place d'un service public de l'enfance,
- Des emplois supplémentaires, un taux d'encadrement permettant de travailler dans de bonnes conditions,
- Abrogation de la réforme chômage et mise en place d'une sécurité sociale intégrale
- Mise en place d'un système limitant les coupures (Journée entière),
- Des formations diplômantes,
- Un droit syndical adapté aux métiers de l'ANIMATION



**RASSEMBLEMENT LE VENDREDI 19 NOVEMBRE
11H DEVANT LA PREFECTURE**

Pour cette action, les salariés grévistes doivent se déclarer en tant que tel à leur employeur